

CITY PASS 24h CHARLEROI OU LIEGE

Billet urbain – Aire de validité Charleroi ou Liège

⊙ 2ème cl

⊙ 24 heures

OU L'UTILISER ?

Réseau SNCB : avec votre City Pass, vous pouvez effectuer un nombre illimité de trajets* dans l'aire de validité choisie (Charleroi ou Liège), durant 24h entre les gares* SNCB suivantes :

Charleroi : Aiseau, Beignée, Charleroi-Ouest, Charleroi-Sud, Châtelet, Couillet, Courcelles-Motte, Cour-Sur-Heure, Farcienne, Fleurus, Forchies, Gouy-lez-Piéton, Ham-Sur-Heure, Hourpes, Jamioulx, Landelies, Le Campinaire, Lodelinsart, Luttre, Marchienne-au-Pont, Marchienne-Zone, Piéton, Pont-à-Celles, Roux.

Liège : Angleur, Ans, Bierset-Awans, Bressoux, Chaudfontaine, Chênée, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Herstal, Jemeppe-sur-Meuse, Leman, Liège-Carré, Liège-Guillemins, Liège-Saint-Lambert, Liers, Milmort, Ougrée, Pont-de-Seraing, Sclessin, Seraing, Tilff et Trooz.

Réseau TEC : votre City Pass 24h Charleroi ou Liège est valable sur le réseau TEC dans l'aire de validité du City Pass correspondant (voir www.infotec.be pour connaître l'aire de validité exacte).

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Votre City Pass 24h est chargé sur la Carte MOBIB* personnelle (émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn) ou sur la Carte MOBIB* Basic (non personnalisée) émise par TEC ou STIB en cours de validité.

OU L'ACHETER ?

Vous pouvez acheter votre City Pass 24h aux guichets et aux automates de vente. Il est uniquement chargé sur une Carte MOBIB* personnelle ou Basic.

Munissez-vous de votre Carte MOBIB* personnelle si vous en possédez déjà une.

Si vous n'êtes pas encore en possession d'une Carte MOBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle au guichet, sur présentation d'une pièce d'identité* valable, moyennant paiement du droit de confection*.

Il n'y a pas de prévente, le City Pass 24h est activé dès l'achat.

Si vous êtes en possession d'une carte MOBIB* personnalisée de TEC/STIB/De Lijn, le guichetier doit d'abord l'enregistrer et ensuite charger le City Pass 24h.

TEC émet également le City Pass 24h.

A QUEL PRIX ?

- Le City Pass 24h est émis à un prix forfaitaire (voir « Tarifs »).
- Le City Pass est émis uniquement en 2^{ème} classe.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 03.09.2018



COMMENT L'UTILISER ?

- Durant la période de validité de votre City Pass 24h, vous voyagez librement dans l'aire de validité choisie (Charleroi ou Liège).
- Les déplacements en train entre 2 gares de l'aire de validité de votre City Pass 24h via une gare située hors de cette même aire de validité* ne sont autorisés que si vous êtes en possession d'un titre de transport couvrant ce trajet*.
- Pour les trajets effectués en train, étant donné que votre City Pass est activé lors de l'achat, vous ne devez pas le valider avant embarquement. Toutefois, le City Pass 24h doit toujours être validé* pour les trajets TEC.
- Le dernier trajet doit débuter avant la limite de validité de 24h mais peut être terminé au-delà de celle-ci, et ce uniquement dans le véhicule emprunté pour ce dernier trajet.
- Votre voyage effectué sur le réseau de la SNCB doit être terminé avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Plusieurs City Pass 24h peuvent être chargés sur une même Carte MOBIB (personnalisée ou Basic) pour voyager ensemble. Le titulaire de la Carte MOBIB personnalisée sera toujours présent lors du voyage.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB ?

Voir fiche « Carte MOBIB ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre City Pass 24h complètement inutilisé uniquement remboursable dans les 30 minutes après l'achat (au guichet).
- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou en cas de voiture déclassée, votre billet « surclassement »* complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du billet au Tarif Standard* ou au Tarif 50%* pour le trajet réellement effectué. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- Un City Pass 24h acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

PUIS-JE CHANGER LA CLASSE DE MON CITY PASS ?

Non, votre City Pass 24h est disponible uniquement en 2^{ème} classe.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un City Pass 24h valable en 2^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur sncb.be, dans le train au Tarif à Bord) un billet de surclassement* simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet* que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet* que vous effectuez réellement en 1^e classe.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 03.09.2018



Le prix de ce surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.

- Vous pouvez également acheter, à l'automate ou au guichet, des cartes de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

QUE PERMET MON CITY PASS 24h ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Il s'agit d'un libre-parcours à l'intérieur de l'aire de validité choisie (Charleroi ou Liège) donc, vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* situé(e) dans cette aire de validité.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé à l'intérieur de l'aire de validité sans coût supplémentaire.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre City Pass 24h.

Si un 2^e titre de transport est utilisé avant ou après un 1^{er} titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Votre City Pass 24h est chargé sur votre Carte MOBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte MOBIB.

Pour les déplacements SNCB auxquels votre City Pass 24h vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

A Charleroi, votre City Pass 24h vous permet d'emprunter les bus du TEC sur la Ligne A entre la gare de Charleroi Sud et l'aéroport de « Brussels South Charleroi Airport ».

Les City Pass 24h sont aussi disponibles auprès du TEC.

